



Université Général Lansana Conté de Sonfonia - Conakry

PRESENTATION SUR L'INITIATIVE DES PAYS PAUVRES TRES ENDETTES (PPTE) ET POST PPTE

Sanoussy DABO


Secrétaire Général du Ministère Délégué au Budget

Conakry, 23 février 2013




INTRODUCTION

L'approche globale de la réduction de la dette adoptée conjointement par le FMI et la Banque mondiale lors du sommet du G7 à Lyon, en France, en 1996, a été conçue pour assurer qu'aucun pays pauvre n'est confronté à une charge d'endettement qu'il ne peut gérer. À ce jour, des montages de réduction de la dette au titre de l'initiative PPTE ont été approuvés en faveur de 36 pays, dont 30 en Afrique, assurant un allègement de 76 milliards de dollars EU du service de leur dette au fil des ans. Trois autres pays sont admissibles à l'assistance au titre de l'initiative PTTE.



Le FMI et la Banque mondiale ont lancé l'initiative PPTTE en 1996 afin d'assurer qu'aucun pays n'est confronté à une charge d'endettement qu'il ne peut gérer. Depuis lors, la communauté financière internationale, y compris les institutions multilatérales et les autorités nationales, ont œuvré en vue de ramener à un niveau soutenable la charge de l'endettement extérieur des pays pauvres les plus lourdement endettés.

Un examen exhaustif de l'initiative en 1999 a permis au FMI d'octroyer plus rapidement un allègement plus substantiel à un plus grand nombre de pays et de renforcer les liens entre l'allègement de la dette, la réduction de la pauvreté et la politique sociale.



En 2005, en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies, l'initiative PPTE a été complétée par l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

L'IADM prévoit l'allègement de la totalité des dettes admissibles par trois institutions multilatérales — le FMI, la Banque mondiale et le Fonds africain de développement (FAD) — pour les pays parvenus au bout du processus de l'initiative PPTE. En 2007, la Banque interaméricaine de développement (BID) a elle aussi décidé d'accorder un allègement de dette supplémentaire (« au-delà de l'initiative PPTE ») à cinq PPTE de l'Hémisphère occidental.

Processus en deux étapes (1/3)

Les pays doivent satisfaire à certains critères, s'engager à réduire la pauvreté par des réformes et établir de bons antécédents au fil du temps. Au stade initial, le FMI et la Banque mondiale offrent un allègement intérimaire de la dette et, lorsque le pays a respecté ses engagements, un allègement intégral de sa dette.

Première étape : Point de décision. Pour bénéficier d'une assistance au titre de l'initiative PPTTE, un pays doit satisfaire aux quatre conditions suivantes :

- être admissible à emprunter auprès de l'Agence internationale de développement de la Banque mondiale (AID);

Processus en deux étapes (2/3)

- faire face à une charge d'endettement insoutenable, à laquelle ils ne peuvent s'attaquer au moyen des mécanismes d'allègement de la dette traditionnels;
- donner la preuve qu'il a procédé à des réformes et mené une politique économique avisée dans le cadre de programmes appuyés par le FMI et la Banque mondiale;
- a v o i r é l a b o r é u n document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) suivant un vaste processus participatif au niveau national;

Processus en deux étapes (3/3)

Lorsqu'un pays a rempli ces quatre critères ou suffisamment progressé dans l'observation de ces derniers, les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale décident officiellement de son admissibilité à l'allégement de la dette et la communauté internationale s'engage à ramener la dette à un niveau jugé soutenable.

La première étape de l'initiative PPTE est ce qui est appelé le point de décision.

Lorsque le pays atteint ce point, il peut immédiatement commencer à recevoir un allégement intérimaire du service de sa dette qui est exigible.

Deuxième étape : Point d'achèvement

• Afin de recevoir la réduction intégrale et irrévocable de sa dette au titre de l'initiative PPTTE, le pays doit :

- continuer de donner la preuve de bonnes performances dans le cadre de programmes soutenus par des prêts du FMI et de la Banque mondiale;
- exécuter de manière satisfaisante les grandes réformes convenues au point de décision;
- adopter et mettre en œuvre pendant un an au moins son DSRP.

Lorsqu'un pays a satisfait à ces critères, il peut atteindre le point d'achèvement, ce qui lui permet de recevoir l'intégralité de l'allègement de la dette promis au point de décision.

Pays bénéficiant d'un allègement de la dette

Sur les 35 pays qui sont admissibles ou peuvent être admissibles à une assistance au titre de l'initiative PPTE, 33 bénéficient d'un allègement intégral de leur dette de la part du FMI et d'autres créanciers après être parvenus au point d'achèvement. Un pays — le Tchad — est arrivé au point de décision et a bénéficié d'un allègement intérimaire. Trois autres pays, jugés potentiellement admissibles à l'initiative PPTE, n'ont pas encore atteint le point de décision.

Liste des pays qui ont rempli les conditions requises pour bénéficier de l'aide au titre de l'initiative PPTÉ, qui y sont admissibles ou potentiellement admissibles et souhaitent peut-être recevoir cette aide (janvier 2013)

Pays ayant dépassé le point d'achèvement (35)		
Afghanistan Bénin Bolivie Burkina Faso Burundi Cameroun République centrafricaine République du Congo République dém. du Congo Comores Côte d'Ivoire Éthiopie Gambie	Ghana Guinée (26 septembre 2012) Guinée-Bissau Guyana Haïti Honduras Libéria Madagascar Malawi Mali Mauritanie	Mozambique Nicaragua Niger Ouganda Rwanda São Tomé-et-Principe Sénégal Sierra Leone Tanzanie Togo Zambie
Pays en phase intérimaire (entre les points de décision et d'achèvement) (1)		
Tchad		
Pays n'ayant pas atteint le point de décision (3)		
Érythrée	Somalie	Soudan

Etat d'avancement dans l'observation des déclencheurs du point d'achèvement

Réduction de la pauvreté	Evaluation
1. établissement d'un document complet de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et son application satisfaisante pendant au moins un an	Observé : Le gouvernement formé après les élections présidentielles à la fin de 2010 a étendu le DSRP-II à la période 2011–12.
2. amélioration de la base de données sur la pauvreté et de la capacité de suivi de cette dernière	Observé . Deux nouvelles enquêtes ont été effectuées en 2007/8 et 2012. Les résultats de l'enquête de 2012 ont été validés dans une réunion tenue avec les principales parties prenantes le 30 juillet 2012.
3. maintien continu de la stabilité macroéconomique, attesté par une application satisfaisante du programme appuyé par la FRPC	Observé . Depuis 2011, le gouvernement a établi de bons antécédents dans le cadre du PSF et du programme appuyé par un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) pour 2010–15, approuvé par le Conseil d'administration le 24 février 2012.
4. élaboration et mise en place de mesures visant à établir un cadre réglementaire approprié pour les institutions de microcrédit	Observé . Une nouvelle loi portant création d'un cadre réglementaire pour les institutions de microcrédit a été adoptée par le Parlement en novembre 2005. Les textes d'application ont été approuvés.

Etat d'avancement dans l'observation des déclencheurs du point d'achèvement

Gouvernance et lutte contre la corruption	Évaluation
1. publication d'un rapport d'étape sur les activités du Comité de lutte contre la corruption	Observé. Les rapports d'activité du CNLC portant sur les années 2007-2011, ont été publiés et peuvent être consultés sur le site Internet du gouvernement (http://www.srp-guinee.org/).
6. Audit de tous les contrats de marchés publics dont le montant dépasse 100 millions de FG et publication trimestrielle des résultats de leurs audits.	Observé en partie, mais des progrès satisfaisants ont été accomplis. Le gouvernement a ordonné l'audit complet de tous les contrats de marchés publics de la période 2000-04, et un rapport d'audit final a été achevé en 2007. Les rapports pour 2007, 2008, 2009, 2010 et le premier semestre de 2011 ont été achevés et publiés au J.O et dans la Gazette des marchés publics.
Éducation	
7. augmentation des taux bruts de scolarisation primaire des filles et garçons	Observé. Le taux brut de scolarisation des filles était de 71 % en 2006 et de 73 % en 2011.
8. Accroissement annuel du nombre des enseignants du primaire	Observé. En moyenne, 1.673 enseignants du primaire ont été recrutés et formés chaque année de 2001 à fin 2011.
Santé	
9. augmentation de la couverture de vaccination DTCOQ3 (diphtérie, tétanos et coqueluche)	Observé. Le taux de vaccination DTCOQ3 a atteint 88 % en 2011.
10. accroissement du pourcentage de femmes enceintes bénéficiant de consultations prénatales	Observé. 88 % des femmes enceintes ont eu au moins une consultation prénatale en 2011.